

Statistique Canada

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire faire de brèves remarques sur la déclaration ministérielle qui vient d'être faite, et dont j'ai pris connaissance en même temps que mes collègues, puisqu'elle nous est parvenue au milieu de la période des questions orales. J'aimerais demander au ministre pourquoi on a fait une annonce publique aujourd'hui, alors que le ministre a dit dans le premier paragraphe de sa déclaration, et je cite:

Je ne voudrais pas insinuer par mes remarques que je considère Statistique Canada comme un organisme inefficace ou déficient dans la réalisation de son mandat.

Le ministre ne veut pas non plus laisser planer de doutes sur le rôle que doit jouer Statistique Canada. Monsieur l'Orateur, je pense que la première préoccupation que nous devons tous avoir, des deux côtés de la Chambre, c'est que Statistique Canada doit être au-dessus de tout soupçon et qu'il ne doit pas être un instrument politique au service du gouvernement. Statistique Canada doit être à la disposition de tous les parlementaires, puisque jusqu'à maintenant, et encore beaucoup plus dans l'avenir, Statistique Canada constitue et constituera un guide pour tous les parlementaires et pour toutes les formations politiques de la Chambre. D'abord on se base toujours sur des rapports de Statistique Canada pour étudier l'indice des prix à la consommation, ce qui permet d'indexer les pensions de la Fonction publique, l'impôt sur le revenu des particuliers, la sécurité à la vieillesse, l'allocation familiale et un certain nombre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Beauce peut poser les questions au ministre en conformité des dispositions de l'article 15(3) du Règlement, et il doit les poser tout de suite.

M. Roy (Beauce): Merci, monsieur l'Orateur, mais je comprends mal pourquoi on semble adopter une attitude différente à mon égard cet après-midi, alors qu'on a quand même permis aux autres députés, ceux du parti libéral et du Nouveau parti démocratique, de faire des remarques, parce qu'en me référant à l'article 15 du Règlement, à la page 10, je peux lire:

Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration et des députés pourront être autorisés à questionner le ministre sur le sujet traité.

Les dispositions du Règlement sont les mêmes pour l'opposition officielle que pour le Nouveau parti démocratique ou le Parti Crédit Social du Canada.

Alors je pense, monsieur l'Orateur, avec votre permission et tout le respect que je vous dois, je crois que j'ai quand même le droit et le privilège de faire quelques remarques, comme mes collègues l'ont fait, sur la déclaration de l'honorable ministre.

Monsieur l'Orateur, je pense que plusieurs aimeraient présider les travaux de la Chambre, mais quand même en terminant, je veux demander au ministre—et je reviendrai sur la première question—pourquoi il a décidé d'annoncer publiquement la tenue d'une enquête privée sur une étude de documents confidentiels à ce moment-ci, plutôt que d'attendre d'avoir plus d'éléments à sa disposition afin d'en venir à une proposition concrète dont la Chambre est saisie, de façon à éviter de mettre toute la crédibilité de Statistique Canada en doute.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je dirai simplement au député que nous avons toujours eu l'intention d'annoncer la nomination des organisateurs-conseils chargés d'examiner Statistique Canada, et non seulement de nommer ceux dont les services seraient retenus, mais aussi de faire connaître leurs attributions.

Deuxièmement, nous avons cru qu'au lieu de choisir parmi ces organisateurs-conseils celui qui aurait pour tâche d'étudier la méthodologie de travail de Statistique Canada, il valait mieux en faire venir un de l'étranger. En fait, nous avons pensé que si nous demandions à un Canadien versé en information statistique de remplir cette tâche, certains pourraient douter qu'il soit assez objectif pour étudier Statistique Canada. Par conséquent, nous sommes allés chercher à l'étranger le spécialiste de la statistique à qui cette responsabilité sera confiée. Incidemment, c'est pourquoi, lorsqu'un député du NPD m'a demandé pourquoi nous ne voulions pas intégrer cette tâche dans le mandat des autres organisateurs-conseils, j'ai répondu qu'à mon avis, il valait mieux qu'elle soit confiée à quelqu'un de l'extérieur, c'est-à-dire que nous demandions à des Canadiens d'étudier l'organisation, le personnel et la gestion de Statistique Canada et que nous laissions à un spécialiste étranger le soin d'étudier objectivement l'aspect technique de ses opérations et sa méthodologie.

Enfin, pour répondre à la question du député, si j'ai tenu à annoncer publiquement que la société Price Waterhouse se mettait à l'œuvre dès aujourd'hui, c'est que je ne voulais pas faire attendre la Chambre, car elle aurait bien pu apprendre la nouvelle à la suite d'une fuite. J'ai cru bon d'informer la Chambre à la première occasion.

Je m'excuse encore une fois de ce que le libellé du mandat n'ait pu être déposé dans les deux langues officielles. Nous y avons mis la dernière main il y a quelques heures à peine, et malheureusement, la version française n'est pas prête. J'ai cru que la meilleure façon d'en informer la Chambre le plus vite possible était de la consigner au hansard.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? Dans la déclaration qu'il a faite au sujet de Statistique Canada, le président a insisté sur l'importance du rôle que joue cet organisme dans l'indexation de la sécurité de la vieillesse, ainsi que des autres pensions et allocations. Le président du Conseil du Trésor se souviendra que j'ai demandé au premier ministre au mois d'octobre, s'il envisageait de créer un indice spécial en fonction des produits que les personnes âgées doivent acheter. Le président du Conseil du Trésor a déclaré le jour même, en dehors de cette enceinte, qu'il allait se pencher sérieusement sur cette proposition. Puis-je demander si le gouvernement a déjà pris des mesures à ce sujet?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je me félicite de cette question. J'ai effectivement donné suite à cette proposition et un rapport a été rédigé. Si le député le juge utile, je pourrais soit le lui remettre personnellement soit le déposer à la Chambre.